

ŒUVRE DES ORPHELINS

DE LA

PRÉFECTURE DE POLICE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 29 Janvier 1906)

8680

Paris, le 29 Décembre 1911.



Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli le reçu
de la somme de Deux mille francs que vous avez bien voulu
me faire verser, à titre de septième souscription, pour l'Œuvre
des Orphelins de la Préfecture de Police.

Je vous prie, d'agréer, une fois de plus, mes
plus vifs remerciements pour la généreuse sollicitude que vous
continuez de témoigner aux Agents de mon Administration,
dont je suis heureux d'être l'interprète auprès de vous.

Agrez, Madame, l'expression de mes
sentiments respectueux.

Le Préfet de Police,
Président du Conseil d'Administration,

Laurier

Madame la Marquise Orconati-Visconti, 16, rue Barbet-de-Joury.

8680



BUREAU DES ORPHELINS

PARIS

PARIS

PARIS